

» NOTRE BILAN 2022

Avec l'embauche de notre 1 000^e employé, le transfert d'un premier employé de la mine Canadian Malartic vers la mine Odyssey et la première coulée d'or provenant de cette dernière, l'année 2022 nous a permis de regarder, ENSEMBLE, vers l'avenir.

ENSEMBLE
ENGAGEMENT
INNOVATION

NOTRE FAÇON D'ÊTRE

Chacune de nos actions a été guidée au quotidien en respect avec nos valeurs ainsi que nos 3 étapes pour opérer.



1. EST-CE **SÉCURITAIRE** POUR LES EMPLOYÉS?



2. EST-CE QUE LE **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA COMMUNAUTÉ** EST ASSURÉ?



3. UNE FOIS CES DEUX ÉTAPES CONFIRMÉES, NOUS POUVONS **OPÉRER.**

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité de nos travailleurs sont nos priorités

Notre outil de mesure, la **fréquence combinée**, démontre le nombre d'événement avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et employés d'entrepreneurs pour chaque tranche de **200 000 heures travaillées**.

MINE CANADIAN
MALARTIC

0,72

MINE ODYSSEY

1,01



» NOTRE BILAN 2022

RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

UNE PRIORITÉ DE CHAQUE INSTANT



En 2022, nous avons reçu une seule non-conformité liée à nos conditions d'autorisation en lien avec les activités de Mine Canadian Malartic et de Mine Odyssey, à la suite d'un sautage survenu le 3 octobre 2022 dans la fosse Canadian Malartic. Bien que perfectibles, nos pratiques sont exemplaires et nous continuons à travailler afin de nous améliorer⁴.

100%
CONFORME

Qualité de l'air¹ : 100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'air depuis mai 2015.

2 794 jours consécutifs, plus de 7 ans!

Bruit² : 100 % conforme aux limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis octobre 2016.

2 268 jours consécutifs, plus de 6 ans!

Eau³ : 100 % conforme aux normes en vigueur depuis février 2013.

3 609 jours consécutifs, plus de 9 ans!

99,7%
CONFORME

Sautage : 99,7 % conforme aux normes québécoises en matière de sautage

Vibration : 100 %

Émissions de NOx : 99,7 %

Suppression : 100 %

¹En application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Du 8 mai 2015 au 31 décembre 2022.

²En application de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement. Du 15 octobre 2016 au 31 décembre 2022.

³Conformité aux normes en vigueur pour le rejet d'eau à l'effluent final. Du 12 février 2013 au 31 décembre 2022.

⁴Les données de conformité présentées dans ce document s'appliquent à nos deux sites en opération : Mine Canadian Malartic et Mine Odyssey.

» NOTRE BILAN 2022

GUIDE DE COHABITATION

Programme de compensation



2,8 M\$

Montant total versé aux citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva en compensation couvrant l'année 2021



97%

Taux d'adhésion

Plus de **21,4 M\$** ont été versés en compensation depuis la mise en œuvre du Guide de cohabitation en 2016.

Programme d'acquisition⁵ et de revente



5 MAISONS ACQUISES

9 MAISONS VENDUES

Précisons que depuis le début du programme d'acquisition en 2018, nous avons acheté 70 propriétés et en avons revendu 62.

Programme de revitalisation⁶

Le programme de revitalisation a pris fin le 1^{er} septembre 2022 et était offert aux propriétaires d'un immeuble résidentiel ou commercial dans le quartier sud pour favoriser la rénovation d'habitations, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti à Malartic.



1,4 M\$

ont été dépensés majoritairement auprès de 3 fournisseurs de Malartic

IMPACT ÉCONOMIQUE

ENSEMBLE, nous contribuons significativement au développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

En novembre 2022, nous avons coulé les premières onces d'or en provenance de la mine Odyssey. Cet événement hautement significatif pour nos équipes a souligné les efforts fournis depuis le début de la construction de la mine Odyssey tout en réalisant la synergie souhaitée entre nos sites avec l'usine de traitement du minerai de la mine Canadian Malartic.

⁵Le programme d'acquisition s'est terminé le 9 novembre 2020.

⁶Offert aux résidents du quartier sud de Malartic en vertu de l'entente à l'amiable conclue entre Mine Canadian Malartic et le demandeur de l'action collective en décembre 2019.



» NOTRE BILAN 2022



Nombre d'employés



PLUS DE

2 400 TRAVAILLEURS

à temps plein sur nos sites

Mine Canadian Malartic : Plus de 700 employés et plus de 860 employés d'entrepreneurs

Mine Odyssey : 220 employés et plus de 460 employés d'entrepreneurs

Départements de services dédiés aux deux sites : Plus de 125 employés et plus de 45 employés d'entrepreneurs



PRÈS DE **149 M\$**

Masse salariale et avantages sociaux de l'ensemble des employés



PLUS DE **616 M\$**

Dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue



PRÈS DE **107 M\$**

Valeur des contrats octroyés à Malartic



PLUS DE **1,8 M\$**

Valeur en investissement communautaire et en recherche et développement



85 M\$

Impôts payés en 2022